



LE DROIT DE SE TAIRE : QUELLE PORTÉE ? À PROPOS DES ARRÊTS DE SECTION DU CONSEIL D'ÉTAT DU 19 DÉCEMBRE 2024

LE DROIT DE SE TAIRE : QUELLE PORTÉE ? À PROPOS DES ARRÊTS DE SECTION DU CONSEIL D'ÉTAT DU 19 DÉCEMBRE 2024

07 mars 2025

Salle des fêtes - centre Panthéon

INSCRIPTION OBLIGATOIRE POUR LES PARTICIPANTS EXTÉRIEURS À L'UNIVERSITÉ - PLUS D'INFOS
[ASSAS-UNIVERSITE.FR](https://assas-universite.fr)

Le [Centre de recherches en droit administratif](#) de l'Université Paris-Panthéon-Assas, avec l'assistance de l'[Institut Cujas](#), présente une conférence d'actualité sur le thème :

Le droit de se taire : quelle portée ? À propos des arrêts de Section du Conseil d'État du 19 décembre 2024 (490157 et 490952).

Sous la présidence d'[Ariane MEYNAUD-ZEROUAL](#), Maître de conférences en droit public à l'Université Paris-Panthéon-Assas

Avec la participation de :

- > [Thomas PEZ-LAVERGNE](#), Maître des requêtes au Conseil d'État
- > [Pierre-Olivier RIGAUDEAU](#), Maître de conférences en droit public à l'Université Paris-Panthéon-Assas
- > [Édouard VERNY](#), Professeur de droit privé et sciences criminelles à l'Université Paris-Panthéon-Assas

Inscription obligatoire pour les participants extérieurs à l'Université Paris-Panthéon-Assas auprès de [Madame Vanessa TANG](#).

>

